

Cahier des charges du Gala U7-U9-U11



- 1) Attribution de l'organisation
- 2) Idées de principe
- 3) Responsabilité
- 4) Date
- 5) Presse
- 6) Tâches de l'organisateur
- 7) Programme
- 8) Finances
- 9) Matches et Arbitrage
- 10) Prix et Sponsoring
- 11) Intendance
- 12) Rapport

1) Attribution du Gala Final U7 – U9 – U11

La décision de l'attribution de ces galas est prise lors de l'Assemblée Générale.

2) Idées de principe

- Le Gala Final U7 – U9 – U11 doit être une fête du basket de notre canton.
- Une animation pour les enfants participant au gala est souhaitée.

3) Responsabilité

Le Gala Final se déroule sous l'entière responsabilité du club organisateur, par son Président. Chaque participant et club sont assurés par leur propre assurance. Le club organisateur est responsable de la sécurité dans ses locaux et aux abords de ceux-ci. Il doit prévoir un poste de premiers secours en cas de blessure.

4) Date

Le Gala Final a lieu en fonction des dates disponibles en relation avec les divers calendriers

5) Presse

Le club organisateur doit être responsable de la presse. Il prendra contact avec le responsable cantonal de la presse.

6) Tâches du club organisateur

- Affiches
- Journaux et médias
- Prévoir une réception officielle des autorités communales, AVsBA et Sponsors.
- Résultats : Les résultats doivent être communiqués au responsable de l'homologation, par l'envoi en courrier A de toutes les feuilles de matchs.

7) Programme

Quinze (15) jours avant :

Le programme définitif avec les noms des équipes sera expédié :

- A tous les clubs
- Au Secrétariat de l'AVsBA
- Au Secrétaire de la Commission Mini-Basket (SCMB)
- Au président de la Commission Jeunesse (CJ).

8) Finances

Frais

Tous les frais sont à la charge du club organisateur, sauf les déplacements des équipes et les minis arbitres.

Entrées

Les entrées sont gratuites.

Bénéfices

Carnet de fête, tombola, cantines, etc. vont intégralement au club organisateur.

9) Matches et Arbitrage

- Le club organisateur mettra à disposition tout le matériel de table.
- Chaque équipe fournira ses ballons d'entraînement.
- Chaque équipe fournira 1 officiel de table et un mini-arbitre. Si une équipe ne peut pas fournir l'un ou l'autre, elle demande au club organisateur une solution contre paiement.

10) Prix et Sponsoring

Souvenirs

La Commission mini basket s'occupe de choisir un prix selon le budget établi par l'AVsBA et voté à l'Assemblée Générale.

Distribution

Les souvenirs seront remis à la fin du tournoi.

11) Intendance

- Le club organisateur doit mettre à disposition : un service de boissons non alcoolisées et un service de petite restauration (grillades, sandwichs...)
- Chaque consommateur paie au comptant son dû, les prix doivent être modérés.

12) Rapport

- Un rapport doit être envoyé par le Président du club organisateur au Secrétariat de l'AVsBA et au SCMB dans les huit jours.
- Ce rapport a pour but d'améliorer l'organisation de la prochaine manifestation.

* * * * *